

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 249

présenté par

Mme Panot, Mme Hignet, Mme Mesmeur, M. Laisney et M. Le Coq

à l'amendement n° 68 de M. Metzdorf

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.